



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon
66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Jeudi 21 Mai 2026

| Date de la Convocation au Comité Syndical | Nombre de conseillers Titulaires en exercice | Nombre de conseillers Suppléants en exercice | Présents | Procurations | Voix | Absents |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------|--------------|------|---------|
| 13 Mai 2026 | 40 | 40 | 31 | 2 | 33 | 9 |

Délibération N° 2026 – 27

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mai, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni dans la salle Aliès de Pollestres, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président.

Étaient présents :

PMM CU : MMES CARBONNET Marion _ DE NOELL MARCHESAN Isabelle _ POLATO Myriam.

MS. CORDERO Alain _ CRETON Michel _ DELCLOS Jordi _ FOUR Jean-Louis _ FORT Max _ LOPEZ Philippe _ MODICA Marc _ MORICONI Jean-Charles _ PARE Patrice _ REGNIER Jean-François _ TORRENS Jean-Claude.

CC Sud Roussillon : MME DARDENNE Myriam _ DESTAVILLE Marie-Ange _ TORRES Sylvie.

MS. DEL POSO Thierry _ MAGDALOU Jean-André _ MANAS Christophe _ THIBAUT Jean-Jacques _ TOIX Laurent

CC Aspres : MMES LESNÉ Maya _ TALABERE Isabelle.

MS. BASSAGET Jean-Marc _ BOCKTAEELS Germain _ CAMSOULINES Hervé _ DE MAURY Loïc _ LEMAIGRE Philippe.

CC ACVI : MS. AYBAR Patrice _ ORTAL Pierre.

Étaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. DUGOR SUCH Sandrine _ IRLLES Jacqueline _ MAILLOCHAUD Alexandra.

M. Max TIBAC.

CC Sud Roussillon : MME. LAURENT Catherine.

MS. TORRES Jean-Louis.

CC Aspres : MS. AMOROS Michel _ MELGAR Antoine.

CC ACVI : MS. FORTEL Steve.

Avait donné procuration :

PMM CU : MME Alexandra MAILLOCHAUD à Jean-Claude TORRENS.

CC ACVI : M. Steve FORTEL à AYBAR Patrice.

Assistaient également à la séance :

MMES : BARETT Fabienne _ BOISRAMÉ Morgane _ BOSSOREIL Sandrine _ PAGANO Manuëla _ PERRÉE Isabelle _ PLAGNES Christelle _ TEBALCINI Lionel _ VERGNES Lorie.

MS. BRETEAU Philippe _ CREN Dominique _ FANTIN Gilbert _ JORDA Edmond _ MIVIÈRE Roland _ SAQUER Jean-Marie _ STEFAN Robert.

A été élu secrétaire de séance :

M. FORT Max.

Élection du 3^{ème} Vice-président

Dossier présenté par Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le conseil syndical,

Vu l'article L 5212-27 du CGCT relatif à la fusion des syndicats de communes et des syndicats mixtes,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2013353-0011 du 19 décembre 2013 portant fusion des syndicats mixtes du bassin versant du Réart et de l'Agouille de la Mar et de ses affluents,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2013353-0011 du 19 décembre 2013 portant création du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire,

Vu l'article L 5211-1 du CGCT,

Vu l'article L 5211-2 du CGCT,

Vu la délibération N° 2026-22 relative à l'élection du Président du SMBVR,

Vu la délibération N° 2026-24 déterminant le nombre de Vice-présidents ;

Considérant qu'il convient d'élire des Vice-présidents chargés de prendre en charge certaines délégations du Président,

Considérant que le conseil syndical s'est prononcé pour que soient élus 10 Vice-présidents,

Considérant que le vote doit se dérouler à bulletin secret et à la majorité absolue,

M. le Président propose, conformément aux articles L 5211-1 et 2 du CGCT de :

- Faire un appel à candidature pour l'élection du 3^{ème} Vice-président
- Prendre acte de la candidature de :
 - o M. Jordi DELCLOS

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président et prend acte de la candidature de :

- o M. Jordi DELCLOS

Pour les opérations de vote sont désignés comme assesseurs :

- M. Jean-André MAGDALOU & M. Gilbert FANTIN
- M. Robert STEFAN & M. Jean-François REGNIER

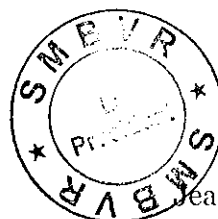
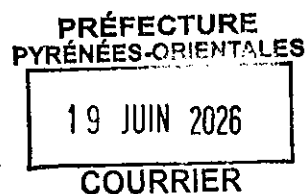
Les membres du conseil syndical procèdent au vote à bulletin secret pour élire le 3^{ème} Vice-président.

Après avoir effectué les opérations de vote et de dépouillement ont obtenu :

- o **M. Jordi DELCLOS**
 - Nombre de votants : 33
 - Nombres de suffrages déclarés blancs : 0
 - Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
 - Nombres suffrages exprimés : 33
 - Majorité absolue : 17

Monsieur Jordi DELCLOS est élu 3^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet / Saint-Nazaire et immédiatement installé.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**



Le Président

Jean-Claude TORRENS